

15-04-2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 15 AVRIL 2010

*Nombre de conseillers
composant le Conseil
Communautaire : 35*

L'an deux mil dix, le quinze avril, à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en salle de conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Etaient Présents :

Gilbert MITTERRAND, Caroline RAYNIER, Jacque ROY, Michel MILLAIRE, Jean-Claude ORUEZABAL, Catherine PAUTY, Denis SIRDEY, Joël ROUSSET, Corinne VENAYRE et Isabelle HARDY, Vice-Présidents,

Jean-Claude PUYO, Emile LUCAS, Christian COURTY, Daniel BEAUFILS, Bernadette JOVENET, Annie POUZARGUE, Régis GRELOT, Anne-Marie DUBOIS, Gérard HENRY, Chantal FARNIERE, Jean-Luc BARBEYRON, Annie CONTE, Eric CURELY, Renaud CHALLENGEAS, Loïc MAGNAN, Sabine AGGOUN*, Wilfried LAFON, Elisabeth BORDERIE, Micheline LANGLET-RIETSCH, Jean HERRANZ, Rolande SERRE, Max BRIEU, Colette DARNAJOU, Marie-Christine DEDIEU, conseillers communautaires,

Etaient Excusés :

Monsieur Bernard LE BROZEC, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Elisabeth BORDERIE, conseillère communautaire suppléante,

Monsieur Francis BOULDY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Micheline LANGLET-RIETSCH, conseillère communautaire suppléante,

Madame Francine FAURE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Jean HERRANZ, conseiller communautaire suppléant,

Madame Catherine SEIGLE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Rolande SERRE, conseillère communautaire suppléante,

Madame Christine PEYNOCHE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Monsieur Max BRIEU, conseiller communautaire suppléant,

Madame Caroline DELARBRE, conseillère communautaire titulaire, représentée par Madame Colette DARNAJOU, conseillère communautaire suppléante,

Monsieur Thierry MARTY, conseiller communautaire titulaire, représenté par Madame Marie-Christine DEDIEU, conseillère communautaire suppléante,

Monsieur Thierry DARFEUILLE, conseiller communautaire titulaire, était absent.

*Madame Sabine AGGOUN, conseillère communautaire titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Daniel BEAUFILS à compter de la délibération n° 10.04.025

Madame Chantal FARNIERE a été nommé secrétaire de séance.

.../...

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2010

2/6

Lors de cette séance, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Chantal FARNIERE,
- approuvé le compte rendu analytique de la séance du 30 mars 2010,

- 10.04.007 - donné quitus à Monsieur le Président, pour les décisions prises en vertu de la délibération consentie le 10 avril 2008 et le 10 avril 2009, (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents, représentés ou ayant donné pouvoir : 34

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Madame Caroline RAYNIER, première Vice-Présidente,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le dossier suivant :

- 10.04.008 : MUTUALISATION DES MOYENS : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Madame Caroline RAYNIER, première Vice-Présidente,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.009 : SERVICE COMMUNAUTAIRE DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LIBOURNE

- 10.04.010 : PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LIBOURNE

- 10.04.011 : DEMANDE DE SUBVENTION 2010 AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

- 10.04.012 : DEMANDE DE SUBVENTION 2010 AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

.../...

ECONOMIE, ARTISANAT ET EQUILIBRE COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Michel MILLAIRE, vice-Président en charge de l'économie, l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.013 : ASSOCIATION DES ARTISANS DU LIBOURNAIS : SUBVENTION 2010
- 10.04.014 : OFFICE DE TOURISME DE LIBOURNE : SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2010
- 10.04.015 : SOUTIEN A LA MANIFESTATION « PRINTEMPS PHOTOGRAPHIQUE DE POMEROL »

AMENAGEMENT NUMERIQUE, SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET MOYENS INFORMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ORUEZABAL, vice-Président en charge de l'aménagement numérique, système d'information géographique et moyens informatiques communautaires,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le dossier suivant :

- 10.04.016 : SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE : COTISATION 2010

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Catherine PAUTY, vice-Présidente en charge de la politique de la ville,

Par 33 voix pour (non participation de Madame Corinne VENAYRE, vice-Présidente), le Conseil communautaire a adopté les dossiers suivants :

- 10.04.017 : MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS : COTISATION ET SUBVENTION 2010
- 10.04.018 : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : SUBVENTION 2010 A LA MISSION LOCALE

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, le dossier suivant :

- 10.04.019 : ASSOCIATION PLIE DU LIBOURNAIS : COTISATION 2010

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY, vice-Président en charge des finances, de la fiscalité, du personnel et de la communication,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITE LOCALE ADDITIONNELLE POUR L'ANNEE 2010

- 10.04.021 : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2010

Par 33 voix pour (non participation de Monsieur Gilbert MITTERRAND, Président), le Conseil communautaire a adopté le dossier suivant :

- 10.04.022 : COMMUNAUTE : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.023 : COMMUNAUTE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE 2009

- 10.04.024 : COMMUNAUTE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

- 10.04.025 : COMMUNAUTE : BUDGET PRIMITIF 2010

Par 33 voix pour (non participation de Monsieur Gilbert MITTERRAND, Président), le Conseil communautaire a adopté le dossier suivant :

- 10.04.026 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.027 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE 2009

- 10.04.028 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

- 10.04.029 : AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE SPANC POUR L'EXERCICE 2010 ET FIXATION DU TARIF DU CONTROLE DE CONCEPTION/REALISATION DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES

- 10.04.030 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : BUDGET PRIMITIF 2010

PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY, vice-Président en charge des finances, de la fiscalité, du personnel et de la communication,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.031 : AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LIBOURNE : SUBVENTION 2010
- 10.04.032 : ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
- 10.04.033 : INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUTAIRES UTILISANT LEUR VEHICULE PERSONNEL POUR LES BESOINS DU SERVICE
- 10.04.034 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

Rapporteur : Monsieur Joël ROUSSET, vice-Président en charge de la protection et mise en valeur de l'environnement – cadre de vie,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.035 : MISE EN PLACE DU TRI SELECTIF PAR LE SEMOCTOM SUR LES COMMUNES DE GENISSAC ET MOULON
- 10.04.036 : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (CAUE)

LOGEMENT ET EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE, vice-Présidente en charge du logement et de l'équilibre social de l'habitat,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.037 : MODALITES D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX PROPRIETAIRES DE LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS : ANNEE 2010
- 10.04.038 : MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DU PASS-FONCIER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LIBOURNE
- 10.04.039 : ADIL : SUBVENTION 2010

.../...

- 10.04.040 : FSL : COTISATION 2010
- 10.04.041 : LE LIEN : SUBVENTION 2010
- 10.04.042 : LE LIEN : SUBVENTION 2010 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LOGEMENTS DE STABILISATION
- 10.04.043 : HABITAT JEUNE EN PAYS LIBOURNAIS : SUBVENTION 2010
- 10.04.044 : AGENCE D'URBANISME BORDEAUX METROPOLE AQUITAINE (A'URBA) : SUBVENTION AU PROGRAMME D'ACTIVITES 2010

ENFANCE ET JEUNESSE

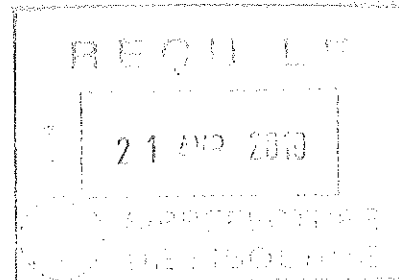
Rapporteur : Madame Isabelle HARDY, vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse,

Le Conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, les dossiers suivants :

- 10.04.045 : FETE DU JEU COMMUNAUTAIRE 2010 : PARTICIPATION FINANCIERE
- 10.04.046 : DEMANDE DE SUBVENTION 2010 AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h20.



Vu pour être affiché, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,



Pour expédition conforme
 Gilbert MITTERRAND, Président,
 Communauté de Communes du Libournais

NB : les décisions du conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.